

The Lilly logo is written in a red, cursive script font. It is positioned on the left side of a white horizontal band that spans the width of the image. The background of the entire image is a vibrant red with large, abstract, overlapping shapes in various shades of red and orange, creating a dynamic and modern aesthetic.

Lilly

**Avoir des relations d'affaires loyales.
Lutte contre la corruption pour les
partenaires commerciaux**

Notre engagement

Nous reconnaissons que la poursuite de notre réussite repose sur des relations commerciales qui nous permettent d'entretenir une culture d'honnêteté, de confiance et de transparence.

Nous escomptons de tous ceux qui travaillent chez Lilly ou en notre nom qu'ils respectent l'engagement que nous avons pris à l'égard des normes de conduite éthique les plus rigoureuses, en se conformant à la lettre et à l'esprit de la loi dans toutes nos relations d'affaires.

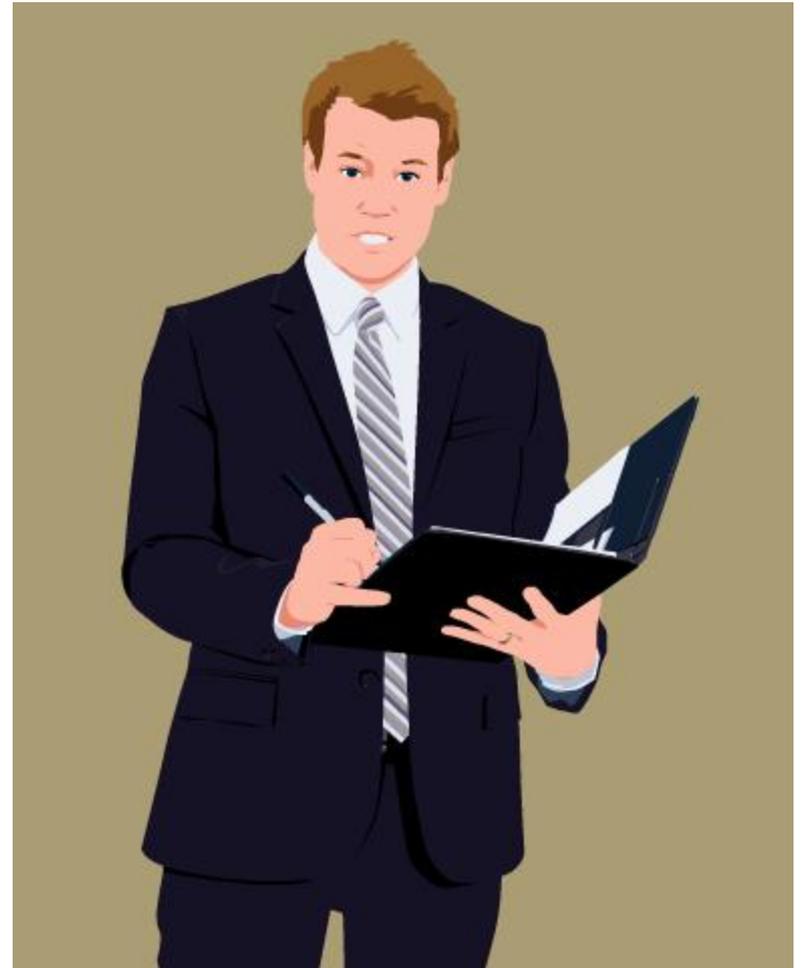
Ce cours offre un aperçu des questions liées à la lutte contre la corruption et examine nos attentes en matière de loyauté dans l'exercice des activités.

Avoir des relations d'affaires loyales

Après avoir achevé ce cours, vous devriez comprendre les sujets suivants :

- Aperçu du paysage de la lutte contre la corruption
- Nos attentes sur la façon d'établir des relations d'affaires loyales
- Vos obligations en tant que partenaire commercial
- L'importance de la précision dans la tenue des documents

Commençons maintenant...



Le paysage de la lutte contre la corruption

La corruption est un problème qui sévit dans pratiquement toutes les régions du monde, dont de nombreux et importants aspects de l'économie mondiale subissent les conséquences.

Progressivement, les pays du monde entier promulguent des lois et envoient le message selon lequel la corruption, quelle qu'en soit la forme, ne sera pas tolérée.



La corruption porte préjudice à l'activité économique.

La corruption peut :

- Faire du tort aux patients
- Porter préjudice aux États.
- Créer une situation de concurrence déloyale
- Provoquer l'érosion de la confiance du public
- Encourager la violation des lois relatives à la sécurité au travail, à l'environnement - pour ne citer que ces exemples...

Les Nations Unies déclarent que la corruption « ... met en péril la démocratie et la primauté du droit, se traduit par des violations des droits de l'homme, crée des distorsions sur les marchés, provoque l'érosion de la qualité de vie et permet au crime organisé, au terrorisme et aux autres fléaux qui menacent la sécurité des hommes de proliférer ».

Convention des Nations Unies contre la corruption



Engagement en matière d'intégrité

Nous nous engageons à exercer nos activités de manière éthique et honnête, partout où nous sommes présents.

Nous souhaitons fonder la continuité de notre réussite sur la valeur des produits et des services que nous mettons sur le marché, non sur des pratiques commerciales contraires à l'éthique ou à la loi.

En tant que partenaire commercial de Lilly, nous attendons de vous que l'activité exercée en notre nom le soit dans le respect de la loi et de l'éthique.

Nous appliquons une diligence raisonnable, moyennant l'institution de contrôles internes et le recours à d'autres mesures de conformité afin de réduire les risques d'infraction.



Vos Obligations en tant que partenaire commercial

Dans vos affaires quotidiennes tant avec le secteur public que privé, vous êtes tenu de :

- Connaître et de suivre notre politique de lutte contre la corruption.
- Connaître les lois applicables en matière de lutte contre la corruption et de vous y conformer.
- Éviter ne serait-ce que l'apparence d'une pratique irrégulière.
- Faire part, dans les plus brefs délais, à votre direction de toutes préoccupations concernant des infractions présumées à notre politique et de demander conseil si vous hésitez sur la façon dont la politique ou la loi s'applique à une situation à laquelle vous êtes confronté.



Lois de lutte contre la corruption

En tant que partenaire commercial de Lilly, la responsabilité vous incombe de respecter les lois applicables en matière de lutte contre la corruption. Outre les lois locales de lutte contre la corruption, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (« FCPA ») s'applique à Lilly et à tous les tiers agissant en notre nom.

La connaissance, la compréhension et le suivi de notre politique et des conditions du contrat, que vous avez conclu avec nous, contribueront à assurer que nous exerçons tous de manière éthique et honnête, ici et partout dans le monde.



La politique de lutte contre la corruption de Lilly

Nous gagnons et conservons la confiance de ceux pour lesquels nous travaillons en agissant avec intégrité, conformément à notre mission et à nos valeurs, partout où nous sommes présents.

Nous reconnaissons que la corruption, la fraude et les autres actes malhonnêtes constituent un abus de cette confiance. Par conséquent, nous ne proposons, ne fournissons, n'autorisons, ni n'acceptons aucun article de valeur, ni ne devons paraître le faire, ce afin d'influencer de manière inappropriée une décision ou d'obtenir un avantage indu.

Notre engagement à exercer selon des normes éthiques élevées s'étend à l'ensemble des relations, des transactions commerciales ou d'affaires et activités intervenant dans le monde entier.

Lois de lutte contre la corruption

Les dispositions de la plupart des lois de lutte contre la corruption s'appliquent non seulement à la subornation d'un agent de l'État (fonctionnaire ou agent gouvernemental), mais également à tout agissement semblable à l'égard d'une personne du secteur public ou privé.

Elles nous interdisent ainsi qu'à toute personne, comme vous, qui exerce des activités en notre nom de :

- Proposer, promettre ou offrir un avantage financier ou d'une autre nature afin d'obtenir ou de conserver des marchés de manière corrompue.
- Demander, consentir à recevoir ou recevoir un avantage financier ou d'une autre nature en échange de l'obtention ou de la conservation de marchés par la corruption.



En quoi consiste la corruption ?

La corruption désigne l'acte de donner ou d'offrir de l'argent, des services ou un article de valeur à une personne, afin de l'inciter à faire quelque chose (ou à s'abstenir de faire quelque chose) en contrepartie.

Un pot-de-vin, aussi dérisoire soit-il, offert en échange d'une influence abusive sur une décision d'entrer en relation d'affaires avec notre société, signifie que la conduite de nos activités ne repose pas sur la valeur de nos produits et de nos services.

En toute situation, il importe que vous demandiez conseil à votre direction si vous avez des doutes sur la façon dont se traduit la corruption.



Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ?



Un pot-de-vin peut prendre la forme d'espèces ou de valeurs assimilables à des espèces, comme un chèque, un mandat, une remise ou une prime.



Un pot-de-vin peut se concrétiser sous la forme d'une faveur, comme l'utilisation de matériels, d'installations ou d'équipements, une offre de paiement de prestations d'assurance, un prêt ou la promesse d'un poste.



Un pot-de-vin peut être offert indirectement, comme une bourse d'études en faveur d'un membre de la famille d'un agent de l'État.



Un pot-de-vin peut se matérialiser sous la forme d'un cadeau... mais également de chèques-cadeaux, de cartes cadeaux ou même de contributions faites en votre nom au profit d'œuvres de bienfaisance ou de partis politiques.



Un pot-de-vin peut se concrétiser sous la forme d'un divertissement, y compris d'excursions touristiques dispendieuses, de billets pour assister à des concerts ou à des manifestations sportives ou en vue d'un voyage à Venise.



Un pot-de-vin peut prendre la forme de marques d'hospitalité, y compris de repas, de boissons, de frais d'hôtel, de voyage, d'hébergement ou de transports, lorsqu'ils sont excessifs, disproportionnés ou ne s'appuient sur aucune fin professionnelle légitime.

L'intention compte

Peu importe que l'offre faite soit acceptée ou non, le seul fait de cette offre dans l'intention d'influencer illicitement quelqu'un serait perçu comme étant un « recours à la corruption ». Être chargé par quelqu'un d'autre de faire une offre ne vous exonère pas de votre responsabilité.

De quelle façon vous assurez-vous que vos actes ne sont pas mal interprétés ou mal compris ? En connaissant et en respectant notre politique, les conditions du contrat qui nous lie ainsi que les dispositions légales, réglementaires et contractuelles qui régissent le travail que vous accomplissez en notre nom et en évitant ne serait-ce que l'apparence de quoi que ce soit d'irrégulier.



Qui est « agent de l'État » ?

La loi est particulièrement stricte s'agissant de l'offre de pots-de-vin à des agents de l'État. La définition du terme « agent de l'État » est large.

Sachez avec qui vous travaillez et identifiez les relations personnelles ou professionnelles que vos interlocuteurs peuvent entretenir avec le gouvernement.



Qui est « agent de l'État » ?

Un agent de l'État peut être :

- Employé d'un gouvernement étranger, y compris d'une collectivité locale
- Employé d'un ministère, d'un organisme ou d'un intermédiaire d'un gouvernement étranger
- Employé d'un hôpital, d'une université ou d'une clinique administré par l'État
- Toute personne agissant à titre officiel pour ou au nom d'un gouvernement, d'un État ou d'une agence gouvernementale ou publique
- Importateur/exportateur, une personne qui agit en notre nom dans une procédure publique
- Responsable influent d'une entité publique ou gouvernementale ou toute autre organisation privée qu'il contribue à diriger, qui bénéficie de dons ou subventions de Lilly
- Employé d'un organisme public international (comme les Nations Unies, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale du commerce, la Croix-Rouge internationale/le Croissant-Rouge)
- Responsable de parti politique
- Candidat à des fonctions publiques

« Obtenir ou conserver un marché » et « avantage excessif »

Quels sont les exemples d'actes visant à « obtenir ou conserver un marché » ou à se procurer un « avantage excessif » ?

Tout acte de ce type, effectué en échange d'un paiement ou d'un article de valeur, serait irrégulier en vertu de la législation de lutte contre la corruption.

- Commettre une irrégularité afin d'influencer le processus d'approvisionnement
- Commettre une irrégularité afin d'influencer les décisions relatives à la liste des médicaments remboursés
- Se dérober aux règles et réglementations en matière d'importation
- Autoriser une dérogation à une réglementation



Qu'est-ce qu'un « paiement de facilitation » ?

Un paiement de facilitation consiste en un paiement ou un cadeau de toute valeur, versé ou remis à une personne en vue d'obtenir ou d'accélérer la mise en œuvre d'un acte public courant, assuré par un agent de l'État ou un fonctionnaire, comme :

- Le traitement des formalités administratives (comme les visas ou les permis)
- Le chargement ou le déchargement d'une cargaison
- Le ramassage ou la distribution du courrier
- La mainlevée des marchandises retenues en douane
- L'obtention de services publics, comme l'approvisionnement en eau ou en électricité

Les paiements de facilitation, aussi faibles soient-ils et même autorisés en vertu du droit local, constituent une infraction à la politique de l'entreprise.



Contrôle rapide

Vrai ou faux ?

Fournir quoi que ce soit de valeur afin d'obtenir un avantage commercial de façon irrégulière pourrait être considéré comme un pot-de-vin.

Contrôle rapide

Vrai ou faux ?

Fournir quoi que ce soit de valeur afin d'obtenir un avantage commercial de façon irrégulière pourrait être considéré comme un pot-de-vin.

Réponse : Vrai. Un pot-de-vin peut prendre la forme d'un paiement en espèces, mais pas nécessairement. Un pot-de-vin consiste en tout article de valeur offert en échange de l'obtention ou de la conservation d'un marché de façon irrégulière, de l'acquisition d'un avantage indu ou dans le but d'inciter quelqu'un à commettre une irrégularité.

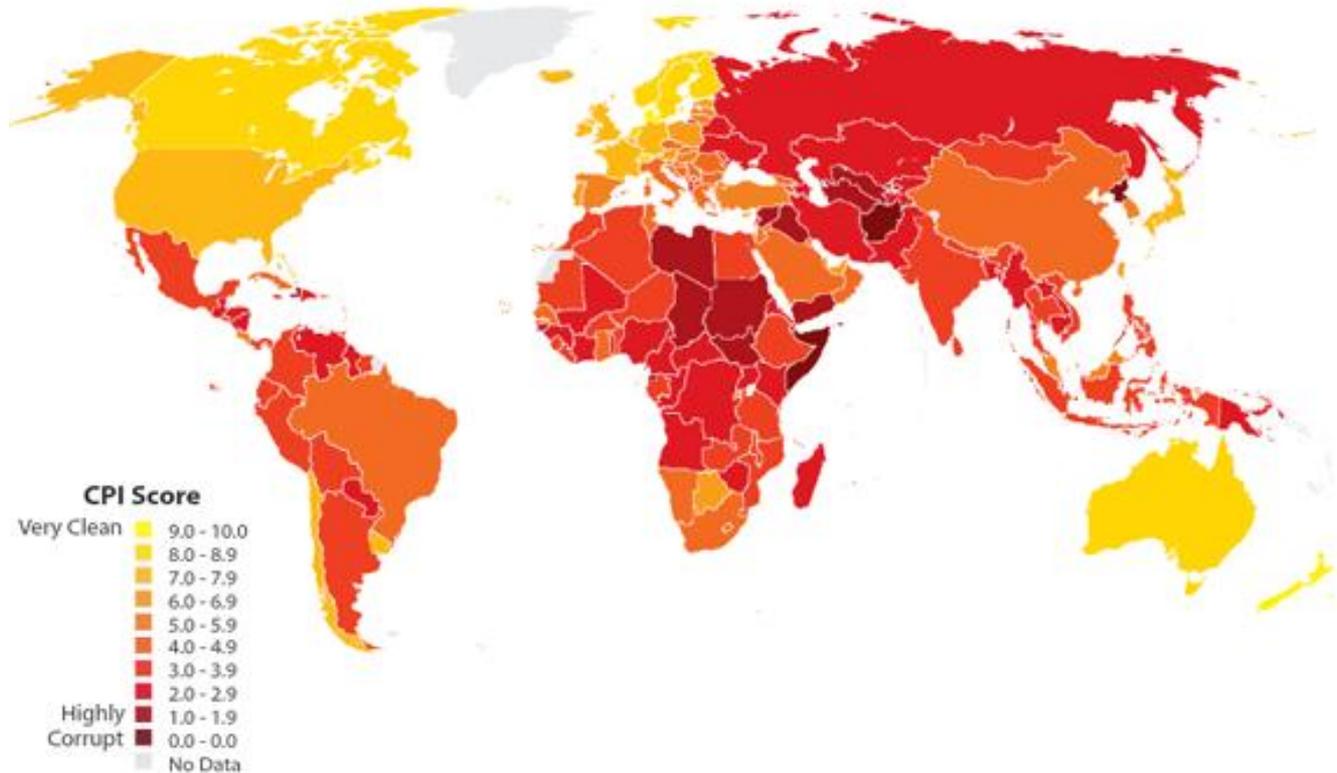
Signaux d'alerte

La responsabilité vous incombe de connaître et de respecter la politique de notre entreprise et les conditions de votre contrat, même lorsque la coutume locale ou une autre personne semble vous indiquer d'agir autrement. Montrez-vous vigilant aux déclarations telles que celles qui suivent :

- « Voici la façon dont nous faisons des affaires dans ce pays ».
- « Aucune approbation n'est nécessaire pour ce paiement ».
- « Je suis en relation avec quelqu'un du gouvernement qui peut nous aider ».
- « Selon notre politique, nous avons recours à une banque située en dehors de notre pays de résidence ».
- « Ma société jouit d'un arrangement particulier avec un fonctionnaire ».
- « Une contribution politique pourrait activer les choses ».

Si cela semble suspect, malhonnête ou contraire à la loi, cela l'est probablement.

Sensibilisation



L'indice de perception de la corruption (IPC) : l'IPC mesure les niveaux perçus de corruption du secteur public dans les pays du monde entier. *SOURCE : Transparency International*

Ayez connaissance de la propension à la corruption régnant dans les pays au sein desquels vous travaillez.

Transparence

Nous exigeons que toutes les dépenses soient consignées de manière transparente.

La responsabilité vous incombe en tant que partenaire commercial de :

1. Tenir des registres précis sur les paiements effectués ou reçus au nom de Lilly.
2. Décrire de façon précise et honnête tous les paiements effectués en notre nom.
3. Vous assurer que les fonds de Lilly ne sont pas utilisés à des fins illégales.
4. Alerter les personnes appropriées de l'entreprise, dans les plus brefs délais, si vous constatez ou soupçonnez une potentielle violation de ces exigences.

Nous attendons de vous que vous fassiez preuve de transparence et que vous consigniez précisément les transactions dans les livres et documents comptables de votre entreprise et dans vos notes de frais.

Comprendre

Toutes les transactions doivent être décrites de manière adéquate

- Une documentation suffisante comprend :
 - une description complète des marchandises à livrer ou des services à assurer
 - les calendriers de fourniture des produits ou services

Toutes les transactions doivent être correctement enregistrées sur les livres et documents comptables de l'entreprise

- Les accords pour les marchandises et les services doivent être approuvés en avance au moyen de bons de commande, de contrats ou d'autres processus formels semblables
- Les comptes hors livres (ex. : compte frauduleux créé afin de dissimuler des bénéfices ou des pertes, compte créé pour permettre un détournement, une dissimulation de recettes ou un vol) sont interdits.

Contrôle rapide

Vrai ou faux ?

En tant que tiers ayant des activités pour le compte de notre entreprise, vous êtes tenu d'accomplir l'intégralité de ce qui suit :

- A. Exercer les activités conformément à notre politique de lutte contre la corruption.
- B. Parler franchement si vous voyez ou soupçonnez une mauvaise conduite.
- C. Poser des questions si vous hésitez sur la conduite appropriée à adopter.

Contrôle rapide

Vrai ou faux ?

En tant que tiers ayant des activités pour le compte de notre entreprise, vous êtes tenu d'accomplir l'intégralité de ce qui suit :

- A. Exercer les activités conformément à notre politique de lutte contre la corruption.
- B. Parler franchement si vous voyez ou soupçonnez une mauvaise conduite.
- C. Poser des questions si vous hésitez sur la conduite appropriée à adopter.

Réponse: Vrai. Nous attendons des tiers qu'ils fournissent ce qui est contractuellement promis, mais qu'ils y procèdent légalement, conformément à l'éthique, à la loi, aux réglementations et à la politique de notre entreprise.

Testez vos connaissances

À présent, testons vos connaissances sur la lutte contre la corruption. Voyons si vous pouvez répondre à ces questions en vous appuyant sur les informations que vous avez apprises dans ce cours.

Testez vos connaissances

Vous travaillez pour une organisation de recherche prestataire (CRO) et identifiez les professionnels de la santé pour conduire une recherche dans le cadre d'un essai clinique pédiatrique. À chacun des sites de recherche clinique, vous allez prêter des iPad destinés au divertissement des patients de la pédiatrie pendant leurs consultations prolongées sur place. L'un des professionnels de la santé s'est montré particulièrement hostile à votre demande relative à la réalisation de l'essai clinique sur son site de recherche. Pour inciter davantage ce professionnel de la santé à effectuer l'essai clinique sur son site de recherche, vous proposez de lui offrir un nouvel iPad pour son usage personnel avant le début de l'essai clinique. Cela pourrait-il être considéré comme un pot-de-vin ?

Testez vos connaissances

Vous travaillez pour une organisation de recherche prestataire (CRO) et identifiez les professionnels de la santé pour conduire une recherche dans le cadre d'un essai clinique pédiatrique. À chacun des sites de recherche clinique, vous allez prêter des iPad destinés au divertissement des patients de la pédiatrie pendant leurs consultations prolongées sur place. L'un des professionnels de la santé s'est montré particulièrement hostile à votre demande relative à la réalisation de l'essai clinique sur son site de recherche. Pour inciter davantage ce professionnel de la santé à effectuer l'essai clinique sur son site de recherche, vous proposez de lui offrir un nouvel iPad pour son usage personnel avant le début de l'essai clinique. Cela pourrait-il être considéré comme un pot-de-vin ?

Réponse : Oui. Offrir au professionnel de la santé de le laisser conserver les iPad après l'achèvement de l'essai clinique constitue une tentative de corruption. De plus, rien ne doit être offert à un professionnel de la santé qui ne soit également offert à tous les autres professionnels de la santé qui effectuent l'essai clinique.

Testez vos connaissances

Mon collègue a offert un cadeau onéreux à un agent de l'État afin de l'« encourager » à négliger une exigence réglementaire. Si l'agent de l'État avait accepté, mon client aurait obtenu un avantage commercial considérable, mais il a refusé l'offre. Mon collègue a de la chance, car cela aurait constitué une violation de notre politique, n'est-ce pas ?

- A. Oui, cela aurait constitué une violation de la politique de Lilly si l'agent de l'État avait accepté l'offre.
- B. Non, un cadeau onéreux est considéré comme un paiement de facilitation et ne constitue donc pas une violation de notre politique.
- C. En fait, il a tout de même violé notre politique, bien que l'offre ait été refusée.

Testez vos connaissances

Mon collègue a offert un cadeau onéreux à un agent de l'État afin de l'« encourager » à négliger une exigence réglementaire. Si l'agent de l'État avait accepté, mon client aurait obtenu un avantage commercial considérable, mais il a refusé l'offre. Mon collègue a de la chance, car cela aurait constitué une violation de notre politique, n'est-ce pas ?

- A. Oui, cela aurait constitué une violation de la politique de Lilly si l'agent de l'État avait accepté l'offre.
- B. Non, un cadeau onéreux est considéré comme un paiement de facilitation et ne constitue donc pas une violation de notre politique.
- C. En fait, il a tout de même violé notre politique, bien que l'offre ait été refusée.

Réponse : C. Selon la loi, le simple fait d'offrir un pot-de-vin constitue un délit. Votre collègue a tout de même violé la loi, bien que l'agent de l'État l'ait refusé.

Testez vos connaissances

Dans une région, votre entreprise a sous-traité à un tiers la distribution des produits de Lilly. Un programme de formation de l'industrie sur la distribution est organisé le mois prochain dans une ville située le long de la côte, connue pour son activité touristique. Vous demandez à ce que le responsable principal du tiers assiste à ce programme de formation, aux frais de votre entreprise.

Vous recevez ultérieurement la facture détaillée pour la participation du responsable principal au programme de formation et constatez qu'il vous facture les chambres d'hôtel et les repas de toute sa famille. Est-ce acceptable ?

Testez vos connaissances

Dans une région, votre entreprise a sous-traité à un tiers la distribution des produits de Lilly. Un programme de formation de l'industrie sur la distribution est organisé le mois prochain dans une ville située le long de la côte, connue pour son activité touristique. Vous demandez à ce que le responsable principal du tiers assiste à ce programme de formation, aux frais de votre entreprise.

Vous recevez ultérieurement la facture détaillée pour la participation du responsable principal au programme de formation et constatez qu'il vous facture les chambres d'hôtel et les repas de toute sa famille. Est-ce acceptable ?

Réponse : Non. Les dépenses raisonnables et de bonne foi qui : 1) servent à faire la promotion ou la démonstration des produits ou services d'une société ou à les expliquer ou 2) sont connexes à l'exécution ou à la mise en œuvre d'un contrat existant sont reconnues comme importantes dans toute activité professionnelle. Dans ce cas, le paiement des frais de déplacement des membres de la famille ne représente pas une dépense connexe.

Testez vos connaissances

Notre entreprise travaille avec un consultant sur une proposition de travail auprès d'un hôpital appartenant à un gouvernement étranger. Nous nous inquiétons que le paiement d'une commission au consultant puisse soulever des préoccupations sur le plan de la corruption, nous avons donc consigné sa commission en « heures de recherche » dans les livres de l'entreprise. Est-ce acceptable ?

Testez vos connaissances

Notre entreprise travaille avec un consultant sur une proposition de travail auprès d'un hôpital appartenant à un gouvernement étranger. Nous nous inquiétons que le paiement d'une commission au consultant puisse soulever des préoccupations sur le plan de la corruption, nous avons donc consigné sa commission en « heures de recherche » dans les livres de l'entreprise. Est-ce acceptable ?

Réponse : Non. Vous devez consigner toutes les transactions de façon honnête et précise. Le niveau de détail figurant dans vos livres doit toujours être suffisant pour permettre à une personne raisonnable de déterminer la destination de la transaction.

Testez vos connaissances

Vous avez pratiquement conclu un marché avec une université publique concernant une commande de produits d'envergure moyenne, mais la responsable des achats de l'université laisse entendre que l'affaire serait réglée si vous intégrez en complément des billets afin que sa famille puisse assister à un concert qui est complet. Votre entreprise dispose d'un fauteuil dans une loge et personne n'utilise les billets. Lui donner les billets pourrait-il être considéré comme un pot-de-vin ?

Testez vos connaissances

Vous avez pratiquement conclu un marché avec une université publique concernant une commande de produits d'envergure moyenne, mais la responsable des achats de l'université laisse entendre que l'affaire serait réglée si vous intégrez en complément des billets afin que sa famille puisse assister à un concert qui est complet. Votre entreprise dispose d'un fauteuil dans une loge et personne n'utilise les billets. Lui donner les billets pourrait-il être considéré comme un pot-de-vin ?

Réponse : Oui. Les billets, indépendamment de leur valeur ou de savoir si quelqu'un d'autre en fait usage, sont utilisés à titre d'incitation à la signature du contrat et représenteraient, en conséquence, une violation de notre politique. Vous devez indiquer à la responsable des achats que vous n'êtes pas en mesure de fournir de produits gratuits pour elle ou sa famille.

Testez vos connaissances

Les approches suivantes constituent-elles des méthodes proactives pour rester en conformité avec la politique de lutte contre la corruption de Lilly ?

- A. Adopte une approche de gestion active des partenaires commerciaux
- B. Comprend la définition de « tout article de valeur »/« quoi que ce soit de valeur »
- C. Suit les politiques de l'entreprise qui se rapportent à la précision de la tenue des documents
- D. Respecte la loi, non la coutume locale, dans les pays situés en dehors des États-Unis
- E. Pose des questions lorsqu'elle hésite sur ce qu'il faut faire

Testez vos connaissances

Les approches suivantes constituent-elles des méthodes proactives pour rester en conformité avec la politique de lutte contre la corruption de Lilly ?

- A. Adopte une approche de gestion active des partenaires commerciaux
- B. Comprend la définition de « tout article de valeur »/« quoi que ce soit de valeur »
- C. Suit les politiques de l'entreprise qui se rapportent à la précision de la tenue des documents
- D. Respecte la loi, non la coutume locale, dans les pays situés en dehors des États-Unis
- E. Pose des questions lorsqu'elle hésite sur ce qu'il faut faire

Réponse : Oui. Tous les comportements figurant ci-dessus contribueront à garantir le respect de la politique de lutte contre la corruption de Lilly.

Testez vos connaissances

Parmi les situations suivantes, laquelle peut représenter un signal d'alerte s'agissant des agents de l'État et des tiers avec lesquels vous interagissez pour le compte de Lilly ?

- A. Une description précise et claire du travail dans le contrat conclu avec le tiers
- B. Une procédure formelle établie pour l'approbation des paiements versés au tiers
- C. Un tiers disposant d'une politique précise en matière de lutte contre la corruption
- D. Une commission supérieure aux prix correspondant à la juste valeur de marché
- E. A. et C.

Testez vos connaissances

Parmi les situations suivantes, laquelle peut représenter un signal d'alerte s'agissant des agents de l'État et des tiers avec lesquels vous interagissez pour le compte de Lilly ?

- A. Une description précise et claire du travail dans le contrat conclu avec le tiers
- B. Une procédure formelle établie pour l'approbation des paiements versés au tiers
- C. Un tiers disposant d'une politique précise en matière de lutte contre la corruption
- D. Une commission supérieure aux prix correspondant à la juste valeur de marché
- E. A. et C.

Réponse : D. Une demande de commission anormalement élevée peut suggérer la présence d'une irrégularité. Exercez une diligence raisonnable sur les tiers, sachez avec qui vous collaborez et surveillez le travail qu'ils effectuent pour le compte de Lilly afin d'atténuer nos risques.

Testez vos connaissances

On vous a demandé de verser une petite somme à l'installateur d'une entreprise téléphonique publique pour garantir que l'installation d'une ligne téléphonique aura priorité sur celle d'autres clients. Comment qualifieriez-vous ce paiement ?

Testez vos connaissances

On vous a demandé de verser une petite somme à l'installateur d'une entreprise téléphonique publique pour garantir que l'installation d'une ligne téléphonique aura priorité sur celle d'autres clients. Comment qualifieriez-vous ce paiement ?

Réponse : Certains qualifieraient cela de paiement de facilitation. Veuillez noter que les paiements de facilitation, aussi faibles soient-ils et même autorisés en vertu du droit local, constituent une violation de la politique de l'entreprise.

Notre politique

Nous gagnons et conservons la confiance de ceux pour lesquels nous travaillons en agissant avec intégrité, conformément à notre mission et à nos valeurs, partout où nous sommes présents.

Nous reconnaissons que la corruption, la fraude et les autres actes malhonnêtes constituent un abus de cette confiance. Par conséquent, nous ne proposons, ne fournissons, n'autorisons, ni n'acceptons aucun article de valeur, ni ne devons paraître le faire, ce afin d'influencer de manière inappropriée une décision ou d'obtenir un avantage indu.

Notre engagement à exercer selon des normes éthiques élevées s'étend à l'ensemble des relations, des transactions commerciales ou d'affaires et activités intervenant dans le monde entier.



Félicitations !

Vous avez terminé la formation sur la
Lutte contre la corruption pour les partenaires
commerciaux